



[www.corsebasketball.org](http://www.corsebasketball.org)



[www.basket.france.com](http://www.basket.france.com)

**LIGUE CORSE de BASKET**  
Bâtiment Laboratoire  
Terre - Plein de la Gare  
20250 CORTE  
Tél. : 04 20 03 81 87

[liguecorsedebasketball@sfr.fr](mailto:liguecorsedebasketball@sfr.fr)  
[LR24@basketfrance.com](mailto:LR24@basketfrance.com)

Présidente  
Portable : 06 11 64 81 62

Secrétaire Générale  
Portable : 06 20 33 33 87

Conseiller Technique  
Portable : 06 31 06 75 55

## PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR n°2

Le 29 octobre 2020 (en visioconférence) à 21h

### • Membres élus présents :

Mmes Rosa BIENFAIT, Christiane CANALETTI, Monique DRISSI, Anne LUCIANI, Chantal NERI SEBASTIA, Antonia PULICANI et Marie-Françoise PULICANI,  
MM. Christophe CHIOCCA, Youssef ELOUAR, Jean-François FILIPPI, Charly PICCIOCCI, Davy PICCIOCHI et Pascal RUSPINI.

### • Membres cooptés présents :

Mme Muriel OTTOMANI et M. Joseph GIABICONI

### • Membre absent excusé : M. Jean-Christophe AGOSTINI

### • Invité présent : M. Jean-Philippe FEDI (CTS)

### Ordre du jour :

- 1- Statuer sur 2 demandes reçues par courrier.
- 2- Décision pour la reprise des compétitions à la sortie du confinement.

### Point 1 :

1<sup>ère</sup> demande : dans un courrier daté du 28 octobre 2020, reçu en RAR, M. Lucas LUCCISANO, U20 licencié au club de Borgo, déclare être aujourd'hui «en total désaccord avec les dirigeants de son club d'origine et ne pas vouloir rester licencié à Borgo». Il demande donc aux dirigeants de la Ligue soit de lui accorder une mutation exceptionnelle pour le club de Vescovato, où il entraîne déjà une équipe de Minis, soit d'annuler sa licence.

D'après FBI, cette licence a été renouvelée le 14 octobre 2020.

Après discussion, le Comité Directeur décide d'accorder une mutation exceptionnelle à ce garçon afin (i) de lui permettre au moins de continuer à entraîner cette saison, puisqu'une licence 2C ne l'autorisera pas à participer aux compétitions régionales en seniors, et (ii) de ne pas perdre un licencié. Cette décision est adoptée à la majorité des présents (avec 13 voix pour et 2 abstentions).

2<sup>ème</sup> demande : dans un courrier postal daté du 21 octobre, les parents du jeune Noam DYREIT-DONNEN demandent à la Ligue d'accorder à leur enfant, U11 licencié au club de Corte, une licence T afin que ce dernier puisse évoluer au sein du club de Borgo avec lequel il s'entraîne depuis la rentrée et dans lequel il s'épanouit.

D'après FBI, cette licence a été renouvelée le 14 octobre 2020.

Après avoir analysé les motifs et arguments donnés, puis relu le règlement de la FFBB, les membres du comité directeur estiment que la demande de

licence T n'est pas justifiée. Après discussion, la licence T n'est donc pas accordée. Cette décision est adoptée à la majorité des présents (avec 12 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention).

**Point 2 :**

Le comité directeur, à l'unanimité, opte pour la reprise des compétitions et plateaux dès la fin du confinement, en démarrant aux dates indiquées sur le calendrier établi. Les journées de championnat (5x5 et 3x3) non jouées durant la période de confinement seront recalées, par la Commission Sportive Régionale, à des dates libres sur le calendrier, dès que possible.

En fin de réunion un point est fait sur les licences et la difficulté de certains clubs en ces temps d'incertitude.

La séance est levée à 22h30.

La Secrétaire Générale



Antonia PULICANI

La Présidente



Anne LUCIANI